

Bossendorf, le 13 octobre 2019

A l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'Enquête

Concerne le PLUi / Commune de Bossendorf, section 21, parcelles 13 et 14

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,

Nous nous adressons à vous en notre qualité de propriétaires des parcelles 13-14 situées sur le ban de Bossendorf.

Nous sommes propriétaires depuis 4 générations de ces terrains et y avons construit notre maison d'habitation aux débuts des années 1970. Nous avons clôturé notre terrain par un mur. Notre habitation est desservie par un chemin goudronné jusque chez nous, éclairé (éclairage public) et viabilisé.

Depuis notre construction, M. et Mme [redacted] ont construit leur maison au sud-est de la nôtre puis M. et Mme [redacted] ont construit un 1<sup>er</sup> « hall de stockage » (étable) en 1986 au nord-est, puis un 2<sup>e</sup> à l'ouest et enfin [redacted] on construit un hangar également au nord-est, juste à côté de l'étable [redacted]

Nous avons appris tout récemment, à l'occasion d'une discussion informelle, en mai 2019, qu'un PLUi était en cours.

Nous avons constaté à la lecture des documents sur le site internet, et après agrandissement considérable, que notre parcelle n°13 fait l'objet d'un classement en espace agricole alors que notre parcelle 14 est classée en zone UB.

Nous ne comprenons absolument pas l'utilité ni le but de ce classement.

Vous pourrez constater en pièce jointe (capture Google Maps) que cette parcelle 13 fait corps avec la parcelle 14 et constitue une unité foncière.

Nous nous sentons totalement expropriés voire spoliés de notre terrain et ce sans comprendre l'objectif « d'utilité publique » que vous poursuivez.

Nous souhaitons donc en conséquence que notre parcelle 13 soit traitée de la même façon que la 14 et soit replacée en zone UB.

Veillez recevoir, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, nos salutations distinguées.



Images ©2019 GeoBasis-DE/BKG, Maxar Technologies, Données cartographiques ©2019 20 m

